

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 23 mars au 5 avril 2023

1 Actualités européennes

- Marché intérieur : la Commission européenne propose d'accroître la transparence et de réduire les formalités administratives pour les entreprises
- Non-transposition de la législation de l'Union : la Commission européenne prend des mesures en vue d'assurer une transposition complète et en temps voulu des directives
- Cohésion : la Commission européenne publie l'indice de compétitivité régionale
- Parlement européen : écarts de salaires hommes-femmes, de nouvelles règles contre le secret salarial
- Pacte vert pour l'Europe : l'Union européenne convient d'une législation plus stricte pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables
- NextGenerationEU : les versements au titre de la facilité pour la reprise et la résilience passent le cap des 150 milliards d'euros

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<u>25 avril 2023</u>	<u>Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)</u> <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur <u>le site web du Conseil</u>
----------------------	--	---

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Efficacité énergétique – exigences d'écoconception applicables aux dispositifs de chauffage décentralisés (réexamen)

En 2015, l'Union européenne a adopté le Règlement (UE) 2015/1188 qui fixe des exigences minimales en matière d'efficacité énergétique.

Le Règlement, entré en vigueur en 2018, est soutenue par une mesure d'étiquetage énergétique. Les étiquettes énergétiques fournissent une indication claire et simple de l'efficacité énergétique des produits et d'autres aspects, tels que les émissions. Ces deux mesures ont permis d'importantes économies d'énergie pour les consommateurs.

Cette proposition de directive réexaminera la mesure à la lumière des progrès technologiques et des objectifs de l'économie circulaire.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 18 avril 2023

- Performance environnementale des produits et des entreprises – obligation d'étayer les allégations

Cette proposition de directive vise à obliger les entreprises à étayer leurs allégations concernant l'empreinte environnementale de leurs produits ou services en utilisant des méthodes de quantification normalisées.

L'objectif est de rendre ces allégations fiables, comparables et vérifiables dans toute l'Union européenne et de limiter ainsi l'«écoblanchiment» (à savoir le fait, pour une entreprise, de donner une impression trompeuse de son impact sur l'environnement).

Cette initiative devrait aider les acheteurs commerciaux et les investisseurs à prendre des décisions plus durables, et renforcer la confiance des consommateurs dans les labels verts et autres informations relatives à la protection de l'environnement.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 26 mai 2023

- Ambition de l'Union européenne en matière de climat pour 2040

Cette proposition de communication marque le début d'un processus permettant de fixer un objectif climatique à l'horizon 2040 afin de consolider la trajectoire de l'Union sur la voie de la neutralité climatique d'ici à 2050. Elle sera accompagnée d'une analyse d'impact approfondie qui servira de base à un projet de loi établissant cet objectif pour 2040.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 juin 2023

4 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : le jeudi 6 avril 2023 à 13h